

Comment s'y préparer ?

  **Ne fumez pas et ne faites pas d'exercice intense dans l'heure qui précède l'examen.**

 **Ne buvez pas d'alcool avant l'examen.**

 **Ne prenez pas de repas trop copieux avant l'examen.**

 **Portez des vêtements amples et confortables.**

Les contre-indications à la réalisation de l'examen :

- Affections virales (grippe, gastro-entérite, etc.)
- Affections respiratoires aiguës (rhino-pharyngite, sinusite, bronchite) de moins de 1 mois
- Pneumothorax récent (moins de 3 mois) ou récidivant
- Pathologie cardio-vasculaire récente et/ou non stabilisée (angine de poitrine, infarctus, embolie pulmonaire, AVC, etc.)
- Chirurgie thoraco-abdominale ou oculaire de moins d'1 mois

NB : si vous présentez l'une de ces contre-indications, merci de le signaler et votre rendez-vous sera reporté.

Contact
Prévention santé travail 35



i Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.



DES EXPERTS PRÉVENTION
ET SANTÉ AU TRAVAIL
POUR VOUS ACCOMPAGNER



Suivez-nous sur



Retrouvez toute notre documentation sur
www.preventionsantetravail35.fr



GUIDE PRATIQUE



La spirométrie

Mesure de la capacité respiratoire



De quoi s'agit-il ?

La **spirométrie** permet de dépister certaines maladies respiratoires en lien avec une exposition professionnelle (aux fibres, poussières, fumées, produits chimiques). Elle aide le médecin à évaluer la capacité respiratoire et peut permettre un diagnostic précoce de pathologies telles qu'un asthme.



COMMENT ÇA MARCHE ?

→ **Il s'agit d'un examen non douloureux.** Il consiste à respirer par la bouche (pince-nez en place) dans un appareil appelé spiromètre.

Le professionnel de santé vous accompagnera tout au long de l'examen mais votre collaboration sera essentielle pour obtenir des résultats fiables.

Les résultats apparaîtront sous forme de graphiques et seront comparés à des valeurs théoriques en fonction de l'âge, du sexe et de la taille de la personne.

La première spirométrie constituera une base de référence.

L'examen sera éventuellement renouvelé dans le cadre du suivi médico-professionnel.

Pour quels risques professionnels ?

La spirométrie est réalisable dans le cadre du dépistage en lien avec certaines expositions professionnelles.

Exposition aux fibres

- **Produits :** fibres céramiques réfractaires, fibres végétales (chanvre, lin, coton, etc.).
- **Métiers :** mécanicien, technicien de maintenance, maçon, plombier, etc.

Exposition aux poussières

- **Produits :** bois, silice, métaux, farine, moisissures, poussières de maison, etc.
- **Métiers :** charpentier, BTP, métallurgie, boulanger, agro-alimentaire, agent de nettoyage, etc.

Exposition aux fumées

- **Produits :** bitume, gaz d'échappements, fumées de soudage, fumées de cuisson (crustacés essentiellement).
- **Métiers :** BTP, mécanicien, régleur, gardien de parking, sidérurgiste, restaurateur, soudeur, etc.

Exposition aux produits chimiques

- **Produits :** peintures, solvants, colles, résines, produits de coloration, laque, produits de nettoyage, etc.
- **Métiers :** peintre, carrossier, coiffeur, agent de nettoyage, etc.

Travail en atmosphère froide ou humide

Présence de symptômes respiratoires rythmés par le travail.